

DISCOURS DUPAPE BENOÎT XVI AUX MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE*

Salle adjacente de la Salle Paul VI Mercredi 8 septembre 2010

Monsieur le président, chers membres du Bureau de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,

Je suis très reconnaissant à S.E. M. Çavusoglu pour les aimables paroles qu'il m'a adressées au nom du Bureau et je vous souhaite à tous une cordiale bienvenue. Je suis heureux de vous recevoir à l'occasion du soixantième anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, qui, comme on le sait, engage les Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir et à défendre la dignité inviolable de la personne humaine.

Je sais que l'assemblée parlementaire a en programme d'importants thèmes qui concernent avant tout les personnes qui vivent dans des situations particulièrement difficiles ou dont la dignité fait l'objet de graves violations. Je pense aux personnes porteuses de handicap, aux enfants victimes de la violence, aux migrants, aux réfugiés, à ceux qui paient le prix le plus élevé de la crise économique et financière actuelle, à ceux qui sont victimes de l'extrémisme ou de nouvelles formes d'esclavage, telles que le trafic de personnes humaines, le trafic illégal de drogue et la prostitution. Votre travail concerne les victimes de la guerre et les personnes qui vivent dans des démocraties fragiles. Je connais également vos efforts en vue de défendre la liberté religieuse et de lutter contre la violence et l'intolérance à l'égard les croyants en Europe et dans le monde.

En tenant compte du contexte de la société actuelle, dans laquelle différents peuples et cultures se rencontrent, il est impératif de développer la valeur universelle de ces droits, ainsi que leur caractère inviolable, inaliénable et indivisible.

En diverses occasions, j'ai souligné les risques associés au relativisme dans le domaine des valeurs, des droits et des devoirs. Si ceux-ci étaient privés d'un fondement rationnel objectif, commun à tous les peuples, et s'ils étaient fondés exclusivement sur des cultures, des décisions législatives ou des jugements de tribunaux particuliers, comment pourraient-ils offrir une base solide et durable pour les institutions suprationales telles que le Conseil de l'Europe et pour votre propre tâche au sein de cette prestigieuse institution? Comment un dialogue fructueux entre les cultures pourrait-il s'instaurer sans valeurs communes, sans droits et principes universels et stables, entendus de la même façon par tous les Etats-membres du Conseil de l'Europe? Ces valeurs, droits et devoirs sont enracinés dans la dignité naturelle de chaque personne, quelque chose qui est accessible à la raison humaine. La foi chrétienne n'empêche pas, mais favorise cette recherche, et représente une invitation à rechercher une base surnaturelle pour cette dignité.

Je suis convaincu que ces principes, fidèlement maintenus, en particulier lorsqu'il s'agit de la vie humaine, de sa conception à sa mort naturelle, avec le mariage — enraciné dans le don exclusif et indissoluble de soi entre un homme et une femme — et la liberté de religion et d'éducation, sont des conditions nécessaires si l'on veut répondre de façon adéquate aux défis décisifs et urgents que l'histoire présente à chacun de vous.

Chers amis, je sais que vous désirez également aller au devant de ceux qui souffrent. Cela me réjouit et je vous encourage à remplir votre mission délicate et importante avec modération, sagesse et courage au service du bien commun de l'Europe. Je vous remercie de votre visite et je vous assure de mes prières. Que Dieu vous bénisse!

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.37 p.4.

© Copyright 2010 - Libreria Editrice Vaticana